Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 491

Artikel: Le Service social de justice de Lausanne

Autor: Cornaz, M.-L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262551

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 7456

Biblioth. publique & Universitaire, GENEVE

J. A.

9 JANVIER 1937 — GENEVE

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 491

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Il est beau de vivre mille fois sa vie.
BEETHOVEN.

Pour l'An qui vient...

Nos principales collaboratrices régulières pour 1937

Mmes et Mlles

S. Bonard *(Féminisme, suffrage, articles de fond, expositions, nouvelles du canton de Vaud, etc.).*

May Borloz *(Littérature, biographies, reportages divers, etc.).*

V. Delachaux *(Œuvres et activités féminines et sociales, variétés historiques et littéraires, comptes rendus, divers, etc.).*

Marg. Evard *(Education, psychologie).*

E. Gd. *(Féminisme, suffrage, nouvelles internationales, nouvelles de la S. d. N., articles de fond, politique, nouvelles de Genève, etc., etc.).*

J. Gueybaud *(Féminisme, suffrage, comptes rendus divers, œuvres et activités sociales, S.d.N.. etc.).*

Andrée Kurz *(Moralité publique, lutte contre la traite des femmes).*

A. Leuch *(Politique fédérale, nouvelles fédérales. votations populaires, articles de fond, nouvelles suisses, etc.).*

A. de Montet *(comptes rendus, traductions, adaptations, questions sociales).*

Hélène Naville *(Littérature, poésie.)*

Pennello *(Comptes rendus d'expositions à Genève).*

E. Porret *(Articles littéraires et féministes, nouvelles neuchâteloises).*

M.-L. Preis *(Etudes et critiques littéraires, comptes rendus de livres, reportage à Genève, etc., etc.).*

Antoinette Quinche, avocate *(Causeries juridiques).*

Dr. Mariette Schaetzel *(Moralité publique, éducation sexuelle, etc.).*

Jeanne Vuilliomenet *(Biographies, littérature, variétés, beaux-arts, nouvelles neuchâteloises, etc.).*

puis celles qui se cachent derrière des initiales pour nous fournir des informations, des comptes rendus, des analyses, des traductions, des adaptations, et qui, malgré leur modestie, sont bien connues de nos lectrices: M. F. (Genève), S. F., (Berne), et d'autres encore;

puis les jeunes qui viennent à nous et s'essayent avec ardeur et bonne volonté à des tâches diverses, se formant ainsi peu à peu à ce métier difficile et passionnant;

puis toutes les Associations et organisations qui nous envoient régulièrement leurs nouvelles et comptes rendus, et mettent leur documentation à notre disposition : Cartel d'Hygiène sociale et morale, Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Association suisse pour le Suffrage féminin, Association des Femmes universitaires, Comité féminin pour le Désarmement, Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, Groupement « La Femme et la Démocratie », Office suisse des Professions féminines, Union des Femmes de Genève, et d'autres encore;

puis enfin tous ceux et toutes celles, collaborateurs et collaboratrices spéciaux et spécialisés auxquels nous ferons appel dans le courant de l'année qui vient, souhaitant toujours que, d'occasionnelle, leur collaboration devienne régulière pour le développement et l'amélioration de notre journal.

* * *

Le Comité du Mouvement Féministe *pour l'exercice 1936-1937 est composé comme suit: Mme Vuilliomenet-Challandes (Chaux-de-Fonds), présidente; Mme J. Robert-Challandes (Neuchâtel), secrétaire; Mlle Emilie Gourd (Genève), directrice et rédactrice responsable; Mlle Marie Micol (Genève), administratrice; Mmes et Mlles S. Bonard (Lausanne); E. Cuchet-Albaret (Genève); Lucy Dutoit (Lausanne); J. Friedli (Lausanne); E. Kammacher, avocate (Genève); A. Leuch (Lausanne); A. de Montet (Vevey); Emma Porret (Neuchâtel); Dr. Mariette Schaetzel (Genève); Elisa Serment (Le Mont, Lausanne); M. A. Truan (Vevey); Mlle H. Zwahlen (Berne).*

Vers la suppression des maisons de tolérance en France ?...

Le 5 novembre dernier (mais combien de journaux dits d'information y ont-ils prêté attention ?...) M. Henri Sellier, Ministre de la santé publique, a déposé au Sénat, au nom du Gouvernement français, un projet de très grande importance puisqu'il ne tend rien moins qu'à la suppression de cette odieuse réglementation de la prostitution qui est un opprobre pour la réputation de la France. L'article 18 de ce projet de loi le dit en effet en termes suffisamment précis:

> Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 50 à 5000 fr., avec interdiction de séjour de cinq à dix ans:
>
> 1. Quiconque aura attenté aux mœurs en excitant, en favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de l'âge de 21 ans;
>
> 2. Quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, aura embauché, entraîné ou détourné, même avec son consentement, une personne même majeure de l'un ou l'autre sexe, en vue de la débauche, ou qui l'aura contrainte à se livrer à la prostitution, ou qui aura habituellement exploité sa prostitution.

La seule présentation de ce texte devant la Chambre Haute, et indépendamment de l'accueil que celle-ci peut lui réserver, serait déjà une immense victoire à elle seule — si, malheureusement, ce même projet de loi ne contenait plus loin, et en contradiction avec l'article que nous venons de citer, une disposition « de fuite », qui risque d'en annuler tout l'effet. Il est dit en effet à l'art. 21, qu'un règlement d'administration publique, auquel collaboreront avec le Ministère de la santé publique ceux de la guerre, de la marine, de l'air et des colonies (hélas!. on prévoit trop bien ce qui va se passer...), énumérera les raisons d'ordre public qui pourront légitimer la dérogation aux dispositions de l'alinéa 2 de l'art. 18. De la sorte, ce projet reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre, et c'est infiniment dommage.

D'autres de ses dispositions aussi ont éveillé l'inquiétude des milieux abolitionnistes. Tout le titre I du projet est en effet consacré au traitement des maladies vénériennes (n'oublions pas qu'émanant du Ministère de la santé publique, il considère le problème essentiellement sous l'angle hygiénique, bien davantage que du point de vue moral), qu'il déclare obligatoire. Or, toutes les expériences faites par ailleurs ont prouvé que ce système est inefficace et dangereux. Inefficace parce que la contrainte éloigne le malade alors que la confiance l'attire; dangereux parce que c'est forcément la femme qui subira cette contrainte que l'homme esquivera, et que des inégalités fâcheuses et nuisibles de traitement s'instaureront ainsi. Et encore, il est à regretter que le délit de racolage puni par la loi ne soit pas plus nettement défini, car sur la foi du texte actuel, toutes les portes sont ouvertes à l'arbitraire, et l'on ne sait que trop où peut conduire celui-ci en matière de mœurs.

Tout ceci est à déplorer assurément, et l'on aurait voulu voir se prolonger jusqu'au bout le geste d'une importance si grande que vient de faire le gouvernement français, en profitant de l'expérience d'autres pays abolitionnistes, et en réalisant carrément en son entier la réforme devenue urgente. Ces regrets et ces craintes toutefois ne doivent pas nous faire sous-estimer l'immense évolution de l'opinion publique que représente ce projet, malgré toutes les réserves formelles qu'il appelle de notre part. Et cette évolution est due d'une part aux femmes, qui, depuis des années, n'ont cessé de lutter en France pour l'abolition du régime actuel des mœurs, et d'autre part à l'influence de la Société des Nations et de ses travaux. C'est à Genève en effet que peu à peu se sont ouverts les yeux des représentants de la France sur l'étroite connexion entre l'odieuse traite des femmes et la non moins odieuse réglementation du vice; c'est à Genève, et l'exposé de motifs gouvernemental le reconnaît carrément, que ceux-ci ont éprouvé chaque année davantage un malaise toujours plus grand à devoir défendre des thèses périmées, d'une application inefficace et d'une inspiration aussi injuste qu'immorale. En des temps où la S. d. N. est si fortement battue en brèche pour son action politique, il n'était pas inutile de dire ceci très nettement ici.

E. Gd.

La jeunesse et le vote des femmes

Concours

Les Associations pour le Suffrage féminin de Genève, Vaud et Neuchâtel-Ville ouvrent entre tous les jeunes gens des deux sexes âgés de 18 à 25 ans, et habitant l'un ou l'autre de ces trois cantons romands, un concours sur la question suivante :

Etes-vous favorable ou non au suffrage féminin ?

Etayez votre opinion sur des expériences faites dans d'autres pays et concernant :

a) la vie de famille.

b) la vie professionnelle.

c) la vie publique.

Les manuscrits devront être adressés à la Rédaction du Mouvement Féministe, *17, rue Toepffer, Genève,* avant le 15 mars 1937 *dernier délai. Ils ne devront pas être signés, mais porteront une devise ou un pseudonyme qui sera répété sur une enveloppe fermée accompagnant chaque manuscrit, et qui contiendra le nom, l'adresse et l'âge du concurrent ou de la concurrente.*

Un jury composé de représentantes des trois Associations organisatrices de ce concours appréciera les envois des concurrents. Une somme globale de 100 francs est mise à sa disposition pour décerner un prix de 60 francs et deux accessits de 20 francs chacun.

Le sexe faible...

Cliché Mouvement Féministe

L'aviatrice Maryse Bastié, qui vient de battre en 12 h. 5 m. le record de la traversée de l'Atlantique-Sud (Dakar-Natal) détenu jusqu'à présent par une autre femme, l'aviatrice britannique Joan Batten.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1937 (prix: 5 frs ; prix réel de revient: 6 frs) par un versement à notre compte de chèques postaux No I. 943, dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

Lire en 2me page:

A. de Montet: *Le travail à domicile en Suisse* (suite et fin).

La conférence de Zurich de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

En 3me et 4me pages:

Pour que le Mouvement Féministe *vive...*

Au secours des enfants espagnols.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

May Borloz: *Figures et portraits de femmes. Jane Addams.*

Publications reçues.

Le Service Social de Justice de Lausanne

144 cas nouveaux: 102 transmis par la Justice de Paix, 27 par les organisations et œuvres sociales; 15 cas où les personnes se sont adressées directement à nous. 92 rapports remis à la Justice de Paix. Ces quelques chiffres portant sur la période du 1er septembre 1935 au 1er septembre 1936 montrent à eux seuls la raison d'être du Service Social de Justice. Voici cependant d'une façon moins sommaire quelle a été son activité au cours de cette dernière année:

Enfants illégitimes, enfants de parents divorcés, enfants de parents déchus de la puissance paternelle: autant de cas où la famille a manqué; autant d'existences qui ne pourront pas se développer dans une atmosphère normale et harmonieuse. Une nouvelle vie est apparue: mais il n'y a pas de famille pour l'accueillir; une famille se disloque parce que les parents ne veulent ou ne peuvent plus vivre ensemble. Comment protéger l'enfant qui se trouve dans cette situation ? Comment agir pour qu'il souffre le moins possible d'être en marge de la société, pour le préserver de l'immoralité ou de l'inconduite de ceux qui vivent près de lui? Ce sont les problèmes qui se posent tous les jours à l'assistante du S. S. J. Comment remédier à cette déficience familiale? Telle mère non mariée saura-t-elle remplir sa tâche ? Saura-t-elle vaincre toutes difficultés que rencontre une femme seule pour élever un enfant ? Souvent, après nous être rendu compte de la situation, nous avons proposé la nomination d'une tutrice.

La question des enfants de parents divorcés est encore plus délicate. On voudrait ne devoir jamais arracher les enfants à une mère qui les réclame. (Il faut dire que dans la majorité des divorces, les enfants ont moins de 10 ans). Mais si la mère boit? si elle a un amant? Un moyen terme sera souvent de la soumettre à une certaine surveillance et de nommer un tuteur aux enfants.

Un des buts du S. S. J. est d'apporter une collaboration aux autorités chargées de résoudre ces problèmes en leur donnant des rapports basés sur des enquêtes sociales; mais son activité ne se limite pas à cela; il s'y ajoute une quantité de questions accessoires et peut-être moins importantes, mais qui demandent cependant de nombreuses démarches. L'assistante va voir chez elles les personnes au sujet desquelles l'autorité tutélaire lui demande des renseignements — ou bien elle les convoque dans la salle mise à sa disposition à cet effet à la Justice de Paix. A l'occasion de ce contact direct, elle se rend compte de leurs difficultés: il faudra donner un conseil juridique; ou bien chercher du travail; faire une démarche auprès d'une œuvre ou d'une autorité administrative ou judiciaire; c'est un encouragement, un appui moral à apporter; un secours matériel à procurer.

Le S. S. J. joue fréquemment le rôle d'intermé-

diaire, entre des époux divorcés, entre un enfant naturel et son père, par exemple. Plusieurs fois on a demandé au S. S. J. de surveiller la bonne exécution d'un droit de visite accordé à celui des parents qui n'a pas la puissance paternelle. Rôle d'intermédiaire aussi pour obliger le débiteur d'une pension alimentaire à s'exécuter; rôle difficile, à cette époque de chômage surtout. Au cours de cette dernière année, 2000 fr. ont été remis par notre intermédiaire par 11 débiteurs à 13 femmes et enfants.

Dans quelques cas, le Service Féminin ou le Secrétariat pour la Protection des Mineurs du Département de Justice et Police ont demandé la collaboration du S. S. J. pour surveiller ou suivre une jeune fille particulièrement difficile. C'est aussi à nous que s'adresse la Justice de Paix lorsque l'autorité tutélaire d'un autre canton lui demande des renseignements sur une jeune fille en place à Lausanne ou sur des familles ou des enfants ressortissants de son canton.

Au cours de cette année, notre activité s'est exercée principalement auprès de la Justice de Paix en tant qu'autorité tutélaire; nous espérons la développer maintenant auprès du Tribunal Civil de District en accompagnant plus souvent les parties, en assistant aux audiences et en présentant de plus nombreux rapports au sujet de l'attribution de la puissance paternelle sur les enfants dans les cas de divorce.

M.-L. Cornaz, *Lic. jur.*

Le prix pour la paix institué par Lady Aberdeen...

...et que nous avions annoncé en son temps, comme s'en souviennent certainement nos lectrices, a été décerné à notre grande joie à l'une de nos amies et abonnées, Mme Hélène Emery, médecin-dentiste à Genève. A côté de son activité professionnelle, Mme Emery est une féministe convaincue, qui nous a donné de fréquentes preuves de son attachement à nos idées, et une fervente partisane de l'idée de paix par la compréhension internationale et l'éducation. Membre du Comité International féminin pour la paix et le désarmement, présidente du groupe de la paix de l'Association des femmes genevoises universitaires, elle a rédigé pour le présenter à ce concours un mémoire vraiment remarquable, contenant notamment nombre d'heureuses suggestions pour intéresser la jeunesse à l'idéal de paix.

Toutes les plus chaleureuses et amicales félicitations de notre journal et de sa rédaction vont à cette occasion à Mme Emery, félicitations auxquelles nous savons que nos lectrices seront heureuses de joindre les leurs.

Le travail à domicile en Suisse

(Suite et fin.) [1]

Certaines industries se rendent compte de ce fait. Ainsi, telle fabrique de sacs en cellophane envoie une instructrice de village en village, pour montrer aux ouvrières comment coller le plus proprement et avec le moins de perte de temps possible les sacs qui leur sont confiés. Grâce à cet enseignement, il y a beaucoup moins de déchet. L'adresse manuelle varie énormément d'une personne à l'autre; ceratines femmes emploieront peu d'heures pour un travail que d'autres n'effectueront qu'en douze à seize heures; ces dernières resteront debout toute la nuit, car souvent la commande est faite l'après-midi pour le lendemain matin. Dans ce domaine, l'importance du contre-maître ou de l'intermédiaire est capitale.

Les salaires étant basés sur l'offre et la demande, et la demande dépassant généralement l'offre, il ne faut pas s'étonner qu'ils soient extrêmement bas. La où la misère règne en maître, et où l'on a faim, les ouvriers ne considèrent pas en premier lieu l'intérêt général: ils ont avant tout besoin de quelques sous.

Il est difficile d'obtenir des renseignements précis sur ces salaires. Beaucoup de patrons les paient régulièrement, voudraient établir des tarifs, et même être assurés par un contrôle que ces tarifs soient respectés. D'autres, au contraire, font eux-mêmes baisser les salaires, et refusent pour des vétilles de payer les pièces manufacturées; en plus, ils paient irrégulièrement.

Le gain des ouvrières est très variable, d'aucunes annoncent de 200 à 300 fr. par an! Pour beaucoup d'entre elles, le travail à domicile est la seule source de gain, alors que pour d'autres, c'est l'appoint nécessaire qui permet de faire vivre la famille.

Il y aurait déjà un grand pas de fait, si les obligations réciproques de l'employeur et de l'ouvrière à domicile étaient fixées par écrit, et si les patrons tenaient à jour une liste de leurs ouvrières. En outre, celles-ci devraient être préparées systématiquement au travail qu'on leur demande, le matériel (les fournitures très souvent) qu'elles sont obligées de fournir elles-mêmes devrait leur être remboursé, et l'employeur devrait les payer comptant. De leur côté, elles devraient être

[1] Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

La Conférence de Zurich de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

Nos lectrices n'ont certainement pas oublié que l'Alliance Internationale pour le Suffrage a décidé de convoquer à Zurich, à la fin de février, trois importantes réunions: d'abord la première session en 1937 de son Comité Exécutif (*Board*), puis la réunion qui doit statutairement prendre date une fois dans l'intervalle des Congrès de toutes les présidentes des Sociétés nationales affiliées à l'Alliance, et enfin une Conférence d'études consacrée essentiellement à des questions de féminisme et de paix. C'est donc une semaine de vie féministe internationale intéressante au plus haut point que nous avons en perspective, et nous voudrions dès maintenant engager très vivement toutes celles auxquelles l'occasion a manqué de participer à un grand Congrès international, comme celles qui voudraient renouveler les impressions bienfaisantes et encourageantes retirées de pareilles réunions, à mettre à part, si ce n'est tout le temps prévu pour la durée de cette Conférence, mais du moins quelques jours. Les dates choisies permettent en effet de profiter des billets à prix réduits des C. F. F., toutes les dispositions seront prises pour assurer des facilités de logements à Zurich à celles qui le désireraient, et il serait vraiment dommage de laisser échapper pareille occasion, malheureusement trap rare, de rencontrer chez nous, tant de personnalités féministes marquantes de tous les pays, et de pouvoir, en échangeant des idées et en discutant avec elles, reprendre courage pour la tâche quotidienne si souvent lourde à mener, sur notre rocailleux sol helvétique !

Grâce à l'activité du Bureau de Londres de l'Alliance internationale, auquel a été adjointe comme organisatrice spéciale, Miss Heneker, bien connue à Genève et à Lausanne, et grâce au précieux concours de notre présidente centrale suisse, Mme Leuch, aidée par les présidentes des deux Sociétés suffragistes de Zurich, un premier programme a pu être mis sur pied, que nous publions ci-après, en faisant toutes les réserves quant aux modifications qui pourraient encore y être apportées au cours des prochaines semaines. Mais tel qu'il est maintenant, il donne déjà une idée suffisamment nette de l'intérêt que présenteront ces réunions.

Programme provisoire

(Sous réserve de modifications ultérieures)

Jeudi 25 février: Réunion du Comité Exécutif de l'Alliance. Déjeuner offert par Mrs. Corbett Ashby, présidente, aux membres du Comité de l'Alliance et à ceux du Comité de l'Association suisse.

Vendredi 26 février: Réunion du Comité International de l'Alliance (Comité Exécutif et Présidentes des Sociétés affiliées siégeant en commun). Déjeuner offert aux participantes par l'Association suisse.

Soir: **Meeting public de Jeunesse** sous la présidence d'une déléguée d'une Société de jeunesse.

Samedi 27 février:

10 h.: Ouverture de la Conférence, sous la présidence de Mrs. Corbett Ashby. Discours de bienvenue.

Sous la présidence de la présidente ou de la vice-présidente de la Commission de la Paix de l'Alliance, discussions par groupes (Round Table discussions).

Une politique pratique de paix.

Un rapporteur introduira la question et la parole sera donnée aux déléguées de différents pays.

Discussion d'une résolution à présenter à la séance de clôture de la Conférence.

Midi 30: Déjeuner offert par la Commission de la Paix de l'Alliance, sous la présidence de Mlle Rosa Manus.

Invitations à des personnalités de marque. Discours divers.

15 h.: **Deuxième séance** (sous la présidence de Mrs. Corbett Ashby). Discussions par groupes (Round Table discussions).

Pourquoi faut-il obtenir le droit de vote pour les femmes?

a) *Sa valeur pour la femme, pour la famille, pour la société.*

b) *Plan d'action.*

Un rapporteur introduira la question et la parole sera donnée aux déléguées de pays ayant le suffrage féminin comme aux déléguées de pays qui ne l'ont pas encore.

Discussion d'une résolution à présenter à la séance de clôture de la Conférence.

Soir (20 h. 30: **Meeting public** (Sous la présidence de Mme Leuch)

La démocratie et le suffrage féminin.

Y a-t-il place pour des femmes dans le gouvernement d'un pays?

Chômage et travail féminin.

Solidarité nationale et internationale.

Dimanche 28 février:

10 h.: **Troisième séance de la Conférence** (sous la présidence de Mlle Gourd)

Discussions par groupes (Round Table Discussions).

Le travail féminin et le chômage.

a) *Les conséquences économiques de la différence entre les sexes sur le marché du travail.*

b) *Comment assurer aux femmes, au point de vue légal, comme dans la pratique, l'égalité en matière de préparation professionnelle et d'emploi?*

Discussion d'une résolution à présenter à la séance de clôture de la Conférence.

Midi 30: Déjeuner offert par l'Alliance Internationale aux représentants des principales organisations masculines de Suisse.

Sujet de discussion: *Comment les électeurs peuvent-ils contribuer à faire progresser le suffrage féminin en Suisse?*

15 h. 30: **Séance de clôture de la Conférence** (sous la présidence de Mrs. Corbett Ashby)

a) Présentation et vote de la résolution sur le suffrage féminin.

b) Présentation et vote de la résolution de la Commission de la Paix.

c) Présentation et vote de la résolution sur le travail féminin.

16 h.: Réunion privée du Comité de l'Alliance Internationale avec le Comité de l'Association suisse pour le Suffrage et les présidentes des Sections suisses, sous la présidence de Mrs. Corbett Ashby.

Sujet de discussion: *Que peut faire l'Alliance Internationale en faveur d'un plan d'action suffragiste en Suisse?*

Libre discussion entre les membres présents.

Soir: Soirée familière offerte aux participantes à la Conférence, aux présidentes des Sociétés nationales affiliées à l'Alliance Internationale, et au Comité Exécutif de l'Alliance Internationale par le Comité Central suisse et les Sociétés suffragistes zurichoises.

Lundi 1er et mardi 2 mars: Séances du Comité Exécutif de l'Alliance.

Figures et portraits de femmes

Jane Addams [1]

(1860-1935)

C'est par une lente maturation au plus profond de l'esprit et du cœur, par une étude clairvoyante qui s'est étayée sur le sens des réalités et sur une patience aussi agissante — si l'on peut ainsi dire — que longanime, que Jane Addams donna à sa vie son orientation définitive, puis son inébranlable continuité de vues et d'action.

Cette sincérité envers soi-même, cette patience, comme aussi son sens pratique, sa probité, sa propreté morale, elle les tenait de son père, John Addams, un descendant des quakers anglais émigrés, auquel elle avait voué une admiration passionnée et qui exerça sur elle une remarquable influence. Elle aima ses études, de hautes et solides études à Rockdorf College, qui l'enthousiasmèrent pour la part qu'elles lui offraient de la richesse spirituelle du monde; mais elle sentit qu'elle ne pourrait se limiter à sa culture personnelle: « seule pouvait la contenter une existence sur le plan de la réalité ».

Toute son œuvre se centra sur une préoccupation primordiale à ses yeux: la compréhension et l'éducation sociales, et elle vit un essai concret à tenter dans sa propre sphère d'abord et à l'intérieur de la nation. Ce fut l'origine de Hull House, créé à Chicago en 1889, et où Jane Addams fixa sa demeure: Hull House, le premier *settlement* d'Amérique, le « *settlement* réconciliateur de mondes », sur l'exemple duquel il s'en éleva près de quatre cents aux Etats-Unis en l'espace de trente ans.

Cliché Mouvement Féministe

Jane Addams

Si Jane Addams attachait une importance extrême à cette action sociale, c'est qu'elle y voyait comme la cellule mère du travail pour la paix des peuples. Parce qu'elle put voir en Hull House comme une S. d. N. en petit, avec ses immigrants originaires de tous les coins du monde, elle crut aussi à « la nécessité d'une telle union de peuples à peuples et à l'impuissance de tout moyen basé sur la violence pour réaliser cette union ». Et parce qu'elle avait la conviction des devoirs tout particuliers de la femme dans ce domaine, elle fut d'entre les plus ardents à revendiquer le droit de vote féminin. « J'ai la conviction, a-t-elle dit, que « paix » veut dire plus que « ne pas faire la guerre », à savoir que c'est prendre soin de toute vie humaine, ce respect du prochain pouvant, avec le temps et par un processus natural, supprimer la guerre. » ... « Une société, pense-t-elle d'autre part, dans laquelle la femme ne peut pas de toute façon travailler à côté de l'homme dans ce but, renonce à des forces vives. La femme n'a pas tant besoin du droit de vote comme la société a besoin de la femme pour se construire. »

Droit de vote féminin, travail social, travail pour la paix, devinrent ainsi pour elle une inséparable trilogie.

Dès 1896 sa conviction était faite sur cette liaison entre le travail social interne et le travail pour la paix à l'intérieur. Elle ne s'en ouvrit publiquement que dix ans plus tard, dans un magistral exposé à l'Assemblée des Sociétés américaines pour la paix, puis dans son livre: *Les nouveaux idéaux de la paix*. La critique fut élogieuse: « ... Le pouvoir de compréhension humaine de cette femme est, au delà de toute comparaison, de plus vaste envergure et d'une plus grande force de pénétration des types humains les plus divers, que celle de n'importe quel éminent homme d'Etat. Et ce pouvoir n'est pas, chez Miss Addams, le fait de la sentimentalité. Elle est un penseur et une femme d'action. » Ce génie de compréhension qu'elle élargit sans cesse parmi ses « voisins » de Hull House, lui procura la popularité des classes indigentes parallèlement à la considération de l'élite du pays, et il faisait paraître presque accessoires ses autres dons: sa tolérance, son dévouement, son courage, et même sa haute intelligence.

« Son champ d'action devenait le monde. » Sa personnalité domina le Congrès international des femmes à Budapest, en 1913. Aussi les femmes d'Europe se tournèrent-elles spontanément vers elle dès les débuts de la grande guerre, durant laquelle Jane Addams mena une incessante action pacifiste: elle fut l'âme de la « Ligue des Femmes pour la Paix » *(Women's Peace Party)*, fondée à Washington en 1915, présida le « Congrès international des femmes » qui suivit à La Haye, où se forma le Comité central des femmes pour une paix durable », dont émana à son tour, en 1919, la « Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté », « dont Zurich aura peut-être encore lieu d'être fière d'avoir été le berceau ». Jane Addams présida la Ligue jusqu'à sa mort, dirigea tous ses Congrès, demeura en contact avec ses sections, qui s'étendirent bientôt à 56 pays. « Nous ne nous élevions pas seulement contre l'horreur et la barbarie de la guerre, non, mais presque plus encore contre le renversement de toutes les relations que la guerre apporte en soi. » Simultanément à ses

[1] Elisabeth Rotten: *Jane Addams*, une brochure de 50 pages (en allemand) éditée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Zurich. En vente à la *Pazifistische Bücherstube*, Zurich, Gartenhofstrasse 7, au profit du fonds Jane Addams pour la paix, à Genève.